

CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE



HAUTE TARENTEISE
Communauté de Communes

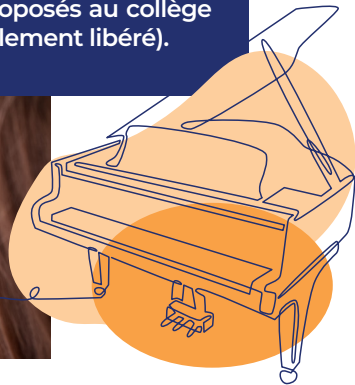


Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) sont un cursus spécifique proposé au niveau collège en Savoie.

Cet enseignement est destiné aux élèves de la 6^e à la 3^e qui souhaitent s'épanouir dans un enseignement musical poussé.

Cette formation est proposée grâce au partenariat noué depuis 15 ans entre le collège de Bourg Saint Maurice et l'École de Musique de Haute Tarentaise.

Les aménagements horaires proposés en classes CHAM (6h/semaine) permettent de suivre un cursus scolaire traditionnel et d'assister parallèlement aux cours et aux ateliers musicaux proposés au collège et à l'école de musique (ici lors de l'après midi spécialement libéré).



> Pour qui ?

- ▶ Les élèves entrant en 6^e, 5^e, 4^e et 3^e peuvent postuler aux classes CHAM. (Ils ne sont pas obligés de commencer le cursus dès la 6^e et peuvent y entrer en 5^e, 4^e ou 3^e).
- ▶ Des élèves motivés s'impliquant dans ce cursus par goût et intérêt pour la musique.
- ▶ Des élèves ayant une pratique musicale, vocale ou instrumentale.
- ▶ Des élèves autonomes dans le travail scolaire, les classes CHAM demandant un investissement particulier et une bonne gestion personnelle de son temps.

> L'admission

L'admissibilité se fera sur dossier puis l'admission finale sera décidée suite à un entretien devant jury au cours duquel l'élève devra:

- expliquer ses motivations pour intégrer le cursus CHAM.
- chanter une chanson de son choix.
- pour les élèves instrumentistes : interpréter une œuvre de son choix.
- Analyser avec des mots simples un extrait musical.

Le jury sera composé du coordonnateur CHAM de la Cité Scolaire, de la Direction et d'un professeur de l'école de musique.

> *Le fonctionnement*

6H HEBDOMADAIRES

► Au collège :

- Éducation musicale : 2h
- Chorale, pratique collective : 1h

► à l'école de musique :

- Ensembles instrumentaux : 2h
- Analyse musicale : 1h

Un accent particulier est mis sur la pratique collective.

La musique d'ensemble permettra d'aborder différentes esthétiques.

Elle est primordiale pour la formation musicale des élèves et apporte un esprit de cohésion, d'écoute et de bienveillance.



> *Les apprentissages*

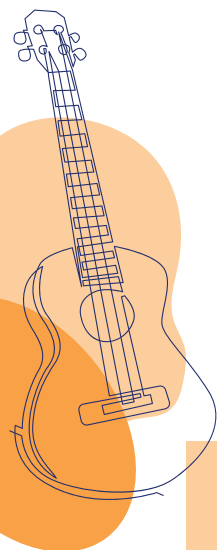
EXPRESSION ARTISTIQUE

L'éducation musicale s'attache à développer toute une palette de compétences très variées et à apporter aux élèves des connaissances historiques, culturelles et techniques solides.

Suite à la réforme des écoles de 2016, les nouveaux programmes prévoient de découvrir, de travailler et d'apprendre la musique à partir de 4 grands champs de compétences :

- réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création,
- écouter, comparer, construire une culture musicale commune,
- explorer, imaginer, créer, produire,
- échanger, partager, argumenter, débattre.

Les élèves CHAM seront particulièrement sollicités pour participer à des ateliers en interdisciplinarité ou en partenariat avec l'école primaire et d'autres structures...



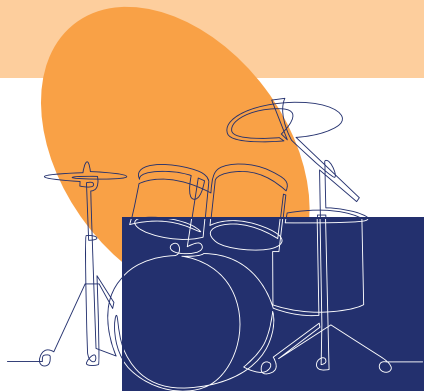
> *Les plus* DU CURSUS CHAM

- Connaissance de soi au travers d'une pratique culturelle
- Épanouissement personnel
- Participation à des concerts et à des sorties culturelles
- Ouverture artistique et culturelle
- Studio de travail pour les élèves internes à la Cité Scolaire

> Soirée d'information DE LA SECTION CHAM

JEUDI 28 MARS - 18H30

- ▶ Soirée réunion d'information et concert
- ▶ À destination des parents et enfants
- ▶ La Scène, Bourg Saint Maurice



Infos

Direction de
l'École de Musique
de Haute Tarentaise

16 rue Saint Michel
73700 Bourg Saint Maurice

ecoledemusique@hautetarentaise.fr
04 79 07 54 90

M. Nicolas BELLANGER,
Coordonnateur CHAM,
Cité Scolaire Saint-Exupéry

107 rue du Pré de Foire
73700 Bourg Saint Maurice

ce.0730009n@ac-grenoble.fr
04 85 96 11 00

Inscriptions

Dossier d'inscription disponible :

- sur le site Internet : hautetarentaise.fr
- sur le site internet de la Cité Scolaire :
cite-scolaire-st-exupery-bsm.web.ac-grenoble.fr dans
collège > enseignements spécialisés > CHAM

Une version papier est disponible aux secrétariats de l'École de
Musique de Haute Tarentaise et de la Cité Scolaire Saint-Exupéry.

**> DOSSIER À REMETTRE AU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY AU PLUS
TARD LE VENDREDI 12 AVRIL 2024.**

Une convocation pour les épreuves d'admission sera envoyée
ultérieurement.

L'ENTRETIEN EN VUE DE L'ADMISSION SE DÉROULERA LE
MERCREDI 29 MAI 2024.